



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022
29 août-1^{er} septembre 2022, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Arabie saoudite
(2023-2027)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Arabie saoudite (2023-2027)	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 (ci-après, le Plan-cadre de coopération), convenu entre le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite et l'équipe de pays des Nations Unies, est une stratégie intégrée fondée sur les objectifs de développement durable devant permettre de parvenir à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après, le Programme 2030) et de la Vision de l'Arabie saoudite à l'horizon 2030 (ci-après, la Vision 2030).

2. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) possède un avantage comparatif en Arabie Saoudite, du fait qu'il est présent et mène ses activités dans le pays depuis 1976. Cet organisme respecté dispense des conseils à des dizaines de partenaires, qui placent en lui leur confiance. Il est par ailleurs considéré comme une porte ouverte sur le paysage multilatéral et la recherche de normes d'excellence auxquels le pays aspire. Grâce à une équipe de pays plus solide et mobilisée et à des partenariats élargis avec d'autres entités des Nations Unies – partenariat sur le handicap, l'inclusion et le genre avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), partenariat sur le logement et le développement urbain avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), partenariat sur la sécurité alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et partenariat sur les statistiques et le recensement national avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) –, le PNUD sera en mesure de renforcer son rôle fédérateur et d'étendre les activités de coopération de l'ONU en Arabie saoudite, qui sont actuellement menées, pour l'essentiel, avec le Gouvernement. Le PNUD cherche des modes de financement novateurs pour donner suite aux programmes nationaux et mondiaux de développement.

3. L'Arabie saoudite a réalisé des progrès remarquables en matière de développement humain au cours des trois dernières décennies, ce qui s'est par exemple concrétisé par un taux d'alphabétisation supérieur à 95 %, une espérance de vie accrue et un accès à l'énergie, même dans les communautés rurales isolées. L'Arabie saoudite est un pays à revenu élevé et l'un des pays du Golfe les plus industrialisés. Son économie repose principalement sur le pétrole, le pays étant le premier exportateur mondial – il détient 16 % des réserves pétrolières connues. En outre, sa population d'environ 35 millions d'habitants, dont un tiers sont des travailleurs migrants expatriés, fait de lui le plus grand pays de la péninsule arabique. Selon le *Rapport sur le développement humain 2020* du PNUD, la valeur de l'indice de développement humain du pays pour 2020 s'établissait à 0,854, ce qui le classe dans la catégorie des pays jouissant d'un indice de développement humain très élevé et le positionne à la 40^e place sur 189 pays et territoires. Entre 1990 et 2019, cette valeur est passé de 0,697 à 0,854, ce qui représente une augmentation de 22,5 %.

4. L'Arabie saoudite est toutefois face à d'importants enjeux en matière de développement. Avant 2016, les efforts déployés par le Gouvernement pour diversifier l'économie ont donné des résultats limités. La part du secteur privé dans l'économie du pays a augmenté de 10 % seulement entre 2000 et 2015, essentiellement grâce au secteur non pétrolier. L'effondrement des prix du pétrole en 2016 a révélé la volatilité de son économie basée sur le pétrole, ce qui a incité le Gouvernement à mettre en place des mesures d'austérité ainsi qu'une taxe sur la valeur ajoutée de 5 % en janvier 2018, qui a augmenté pour s'établir à 15 % en juillet 2020, au plus fort de la pandémie de COVID-19.

5. Le PNUD constitue un partenaire actif dans cet environnement dynamique et en constante évolution ; il œuvre dans le pays depuis plusieurs décennies déjà, ce qui fait que les liens qu'il y a tissés, loin d'être transitoires ou cantonnés à des projets précis, s'inscrivent dans la durée. La nécessité d'être un partenaire à long terme capable de s'adapter s'est encore accentuée avec le lancement, en 2016, de l'instrument de planification global du pays : la Vision 2030. Cela a rendu le précédent programme de pays quelque peu obsolète, comme indiqué dans l'examen indépendant du programme de pays de 2020.

6. Le programme de pays du PNUD pour 2023-2027 a ainsi été rédigé en tenant pleinement compte de l'examen indépendant et est désormais entièrement aligné sur les quatre domaines stratégiques prioritaires et réalisations correspondantes du Plan-cadre de coopération que sont la population, la planète, la prospérité et la paix, ainsi que les partenariats et d'autres questions transversales, qui émanent tous de la Vision 2030. Le PNUD, qui mène des activités au titre de chacune de ces quatre orientations, est l'organisme qui prend en charge la grande majorité des programmes du système des Nations Unies dans le pays. Ce grand nombre et cette diversité d'activités de coopération aux côtés de nombreuses entités permettent au PNUD de créer des synergies porteuses de changements et de remédier ainsi au problème que constituent les approches cloisonnées, qui peuvent être omniprésentes dans les grands systèmes bureaucratiques. Le programme de pays vise à soutenir les perspectives de changement économique, environnemental, social et institutionnel.

7. Dans l'examen indépendant, il est pris acte des demandes du Gouvernement de mettre l'accent sur le suivi technique et de haut niveau dans le cadre de nombreux programmes du PNUD. Le programme de pays sera axé sur l'intégration et l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales et sur l'impératif de ne laisser personne de côté, en s'attachant en particulier à renforcer les effets mesurables et durables du développement sur la population, notamment par le biais d'une mobilisation systématique en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes. Les projets seront davantage axés sur les besoins sociaux, économiques et environnementaux ainsi que sur les vulnérabilités des femmes, des jeunes, des communautés marginalisées et des personnes handicapées et sur les risques auxquels ces groupes sont exposés.

8. Dans ce programme de pays, le fait que l'Arabie saoudite prévoit de modifier progressivement sa trajectoire de développement est pris en compte. L'Arabie saoudite a fixé ses aspirations mondiales à l'aune des aspirations des pays à revenu élevé et des pays du G20, dont elle a assuré la présidence en 2020, faisant ainsi valoir son esprit d'initiative durant la pandémie de COVID-19. En août 2021, le pays a par ailleurs créé son comité directeur sur le développement durable, composé de 18 institutions publiques. Le système des Nations Unies, au sein duquel le PNUD joue le rôle de trait d'union, est bien placé pour demeurer un partenaire clé de l'Arabie saoudite dans la réalisation des objectifs de développement durable et de la Vision 2030.

9. La majorité des enjeux et perspectives clés recensés dans l'analyse commune de pays 2021, au nombre de 23, sont abordés dans la théorie du changement relative au programme de pays. Cette théorie du changement, étroitement liée à la théorie du changement relative au Plan-cadre de coopération, donne suite aux 17 objectifs de développement durable et aux trois piliers de la Vision 2030. Ces enjeux et perspectives ont été regroupés en quatre catégories : a) les enjeux posés par la diversification économique et la transformation structurelle ; b) les enjeux environnementaux ; c) les enjeux sociaux ; et d) les enjeux transversaux. La théorie du changement permet d'établir les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de ces problématiques, ainsi que les risques associés. Elle présente ensuite quatre

réalisations pour donner suite à chacun de ces grands enjeux et perspectives comme il se doit. Au titre de la théorie du changement, il est attendu que le programme de pays s'appuie à la fois sur les travaux en cours et continue de suivre les progrès déployés pour remédier à ces enjeux de développement et à leurs causes profondes. En plus de s'appuyer sur le dispositif multidimensionnel de gestion des risques du Plan-cadre de coopération, la théorie du changement relative au programme de pays recense les risques et les mesures d'atténuation des risques propres à la mise en œuvre du programme du PNUD en Arabie saoudite.

10. L'objectif qui sous-tend la mise en œuvre des six solutions types du PNUD est d'opérer des changements profonds au niveau de la réforme du secteur public, de la durabilité environnementale et du genre. Les principaux catalyseurs de l'innovation stratégique et de la numérisation sont axés sur les transitions numériques et le développement à dimension humaine. Les enseignements qui ont été tirés du précédent programme de pays, via les évaluations de programmes et de projets, témoignent de la contribution positive du bureau de pays aux stratégies, aux politiques et au développement des capacités en matière de gestion intégrée de l'eau, de statistiques et d'aménagement du territoire.

11. Le programme de pays exploite le programme d'innovation du PNUD par le biais de son laboratoire d'accélération. Le bureau de pays a investi dans des services spécialisés sur les questions de genre, ce qui lui a permis d'intégrer une perspective de genre et de s'acquitter de l'engagement pris de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au niveau national en s'appuyant sur les conclusions de l'évaluation nationale relative à l'égalité des genres.

12. Le PNUD continuera de travailler en étroite collaboration avec le coordinateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies. Il renforcera les activités de coopération menées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre des programmes, notamment avec la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au titre de la réalisation 2 et avec l'UNICEF au titre de la réalisation 1, et tirera parti de son esprit d'initiative sur certains grands thèmes et en matière opérationnelle pour favoriser la collaboration interinstitutionnelle au sein des groupes de travail consultatifs des Nations Unies établis et des groupes chargés du suivi des résultats du Plan-cadre de coopération envisagés.

13. Sur la base de consultations internes, des retours d'information de partenaires clés et des résultats d'une enquête en ligne menée auprès de parties prenantes externes, y compris d'organisations à but non lucratif, des milieux universitaires et du secteur privé, le PNUD s'appuiera sur son rôle fédérateur pour aborder des thèmes transversaux nécessitant l'élaboration de programmes communs. Le PNUD contribuera à renforcer le lien entre la durabilité environnementale et le développement économique afin de garantir une production et une consommation plus économes en ressources et durables, dans le droit fil des récents engagements internationaux du pays formulés lors de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2021.

14. En ce qui concerne l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales, le PNUD mettra des outils, des pratiques et des conseils techniques éprouvés au service de l'équipe de pays, et profitera de sa participation aux groupes de travail consultatifs des Nations Unies et aux groupes chargés du suivi des résultats du Plan-cadre de coopération pour partager et examiner les informations relatives à l'élaboration de programmes communs ciblés avec d'autres entités des Nations Unies. Le PNUD aidera le Gouvernement à renforcer sa mobilisation aux niveaux régional et mondial, à faciliter la coopération internationale et à mettre la contribution du pays sur les principales questions de développement en relief.

II. Priorités du programme et partenariats

15. En Arabie saoudite, l'énergie et la volonté de changement sont palpables. Le PNUD continuera de contribuer grandement à ériger l'Arabie saoudite du futur, ancrée sur les cinq piliers du Programme 2030, les quatre réalisations du Plan-cadre de coopération et les trois piliers et objectifs de la Vision 2030.

16. La contribution du PNUD repose sur une théorie du changement (voir pièce jointe III) qui conditionne la concrétisation de la Vision 2030 à une stabilité politique, des capacités économiques et un leadership continu, en tenant compte de certains postulats et risques associés à cette situation.

17. La mobilisation du PNUD est telle que l'organisme est en mesure de renforcer l'engagement pris, au niveau national, d'améliorer la qualité des services de l'État, d'améliorer la qualité de vie, de préserver l'environnement et les ressources essentielles, d'intégrer l'économie saoudienne au niveau régional et au-delà, de favoriser la création d'emplois par la diversification de l'économie et de garantir que des mesures de protection sociale soient en place pour protéger les minorités, notamment en favorisant l'égalité des genres.

18. Les réalisations 1 à 3 du Plan-cadre de coopération sont axées sur les dimensions « population », « planète » et « prospérité » du Programme 2030, tandis que la réalisation 4 est axée à la fois sur la paix et les partenariats, et sur la nécessité de favoriser la réalisation des droits et la résilience des groupes vulnérables dans le cadre des quatre réalisations.

19. Le PNUD s'emploiera à concrétiser les quatre réalisations du Plan-cadre de coopération, qui constituent les piliers du programme de pays, et mettra à profit son rôle fédérateur pour favoriser la vaste contribution du système des Nations Unies au développement durable. On veillera à renforcer le partage d'informations avec les interlocuteurs gouvernementaux en communiquant de façon anticipée sur l'ensemble des services et des programmes proposés par le PNUD et en examinant avec d'autres entités des Nations Unies les possibilités de collaboration. Le PNUD étendra le soutien apporté aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux communautés marginalisées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies et le groupe de travail pour le partenariat, en mobilisant le secteur privé, les milieux universitaires et les organisations à but non lucratif.

20. Afin de contribuer à l'édification d'une société inclusive et durable, le programme de pays préconise l'innovation stratégique et la numérisation, en s'attachant en particulier à garantir la résilience des systèmes. Le laboratoire d'accélération coopérera avec les parties prenantes pour trouver des solutions de développement rentables et efficaces. Le programme de pays préconise par ailleurs l'établissement de normes et de politiques en faveur de l'égalité des genres dans les secteurs public et privé ; la planification intersectorielle et la coordination institutionnelle à tous niveaux ; l'utilisation de données ventilées par sexe, âge, situation au regard du handicap et autres types de vulnérabilité ; et l'utilisation de données factuelles aux fins de la formulation de politiques de développement durable.

21. Le programme de pays donne la priorité à des thèmes transversaux tels que la jeunesse, le genre et la durabilité environnementale, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable et des priorités nationales de développement. Tous les programmes et projets associant le PNUD menés au titre de chacune des quatre réalisations du Plan-cadre de coopération s'inscrivent dans une démarche intégrée et intersectorielle. Une approche globale et axée sur l'être humain, qui met l'accent sur les besoins et les vulnérabilités des populations les plus exposées, favorise l'instauration de liens étroits entre les piliers du programme de pays et la

participation d'autres entités et partenaires des Nations Unies à d'éventuels programmes par zone au niveau local.

22. Plusieurs initiatives découlant du programme de pays et alignées sur les solutions types 1 et 6 viennent directement appuyer les composantes de la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération axée sur la dimension « population » du Programme 2030 en ciblant les groupes défavorisés et vulnérables, dans le droit fil des objectifs de développement durable 1 à 5 et de l'impératif de ne laisser personne de côté. Sur la base des conclusions de l'évaluation à mi-parcours du précédent programme de pays du PNUD (2018-2022) selon lesquelles la dimension de genre n'avait pas fait l'objet d'une attention suffisante¹, le PNUD a procédé à une évaluation nationale relative à l'égalité des genres et a élaboré un plan d'action en faveur de l'égalité des genres, qui constitue une base solide pour promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes. Le programme de pays, en s'appuyant fortement sur les initiatives relatives à la gouvernance menées au titre de la réalisation 4, cherche à renforcer les capacités des institutions compétentes, et à garantir l'application des réformes ainsi que l'avancement économique et social des femmes.

23. Les interventions en faveur de l'égalité des genres tiendront pleinement compte des menaces associées aux potentielles inégalités de genre dans le pays. Parmi ces menaces figurent les normes sociales, les préjugés et les stéréotypes, les possibilités limitées de garde d'enfants sur le lieu de travail et la sous-représentation des femmes dans le secteur privé par rapport aux progrès réalisés dans le secteur public. Bien qu'il ne soit pas notable à l'heure actuelle, le risque d'un retour de flamme conservateur en réaction aux changements sociaux rapides existe. Le PNUD s'emploiera notamment : a) à renforcer la représentation équilibrée des genres et l'inclusion des femmes dans le secteur public ; b) à combattre la violence fondée sur le genre ; c) à renforcer les statistiques pour influencer sur les politiques et programmes favorables aux femmes ; et d) à appuyer la mise en œuvre et le suivi des dernières réformes visant à renforcer l'avancement des femmes et les activités destinées à faire connaître ces réformes, ce qui inclut l'examen périodique du rapport régional intitulé *Gender Justice and Equality Before the Law in the Arab States Region* (Justice et égalité des genres devant la loi dans la région des États arabes), publié par le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le FNUAP et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) dans les États arabes. Par l'intermédiaire de son programme de pays, le PNUD s'emploie à renforcer les capacités des organisations de la société civile dirigées par des femmes, en faisant fond sur sa collaboration réussie avec Al Nahda Society et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), qui a permis d'appuyer le tout premier rapport parallèle soumis par l'Arabie saoudite au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes². La promotion de l'égalité des genres aux niveaux local et rural sera une priorité. En tant que candidat au label égalité des genres du PNUD, le bureau de pays prévoit d'aider les institutions publiques et les partenaires du secteur privé à obtenir le label dans les années à venir.

24. Pour concrétiser la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération et conformément aux solutions type 4 et 5, au volet environnemental du Programme 2030 et aux objectifs de développement durable 6, 7, 12, 13, 14 et 15 y relatifs, le programme de pays s'appuie sur le ferme engagement que constituent la Vision 2030 et le

¹ PNUD. Mid-term evaluation of Saudi Arabia UNDP country programme document, 2017-2021 (juin 2019).

² Atelier de formation destiné à la société civile sur le rapport parallèle à soumettre au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 24 octobre-1^{er} novembre 2021.

Programme national de transformation en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles³. Le programme de pays permet d'aborder les enjeux environnementaux et les moyens d'agir recensés dans l'analyse commune de pays – pénurie d'eau, pollution, déchets, désertification, production et consommation d'énergie et changements climatiques, notamment. Il vient compléter les programmes du PNUD en place dans ce domaine, notamment pour ce qui a trait à la gestion intégrée des ressources en eau, à la fourniture d'un appui technique et consultatif au secteur de l'électricité et à la gestion durable des routes et des transports. En outre, il vient appuyer de façon plus diversifiée et complète la gestion durable, intégrée et intelligente sur le plan climatique des écosystèmes et des ressources naturelles.

25. La présence du PNUE en Arabie saoudite permet au PNUD d'élargir ses activités sur la durabilité environnementale. Dans le cadre des programmes envisagés avec le PNUE, il est question : a) d'étendre plus avant le soutien apporté au secteur de l'eau en matière de gestion intégrée des ressources en eau ; b) de favoriser la préservation des espèces sauvages dans leur habitat naturel ; c) d'organiser des programmes de formation destinés à promouvoir la préservation de la diversité biologique et la gestion des zones protégées ; et d) d'appuyer l'élaboration de la communication nationale et du rapport à soumettre au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques. En outre, l'engagement pris par le pays à la vingt-sixième Conférence des Parties de ramener à zéro les émissions nettes d'ici à 2060 sera l'occasion de mettre en place des solutions fondées sur les énergies renouvelables aux côtés du Global Energy Resource Hub. Les travaux de rénovation de la Maison des Nations Unies permettront de réaliser des gains d'efficacité grâce à l'utilisation de matériaux modernes et de systèmes de ventilation et de refroidissement ; il est par ailleurs prévu d'installer des panneaux solaires.

26. Conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le programme de pays soutient le renforcement des systèmes de préparation aux catastrophes naturelles, de réduction des risques de catastrophes naturelles et de gestion de telles catastrophes, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles en la matière. La collaboration étroite avec la branche régionale du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et avec la FAO en Arabie saoudite, qui disposent de connaissances spécialisées en matière de lutte contre les inondations, de feux incontrôlés et de résistance à la sécheresse, permettra de renforcer cette démarche. C'est en partant de l'initiative verte saoudienne et de l'initiative verte du Moyen-Orient, qui visent à stimuler la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et à combattre les changements climatiques et la désertification⁴, que les programmes de protection de l'environnement seront étendus plus avant afin de soutenir les mesures normatives de politique générale relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets prises en aval.

27. Le programme de pays met en étroite corrélation la dimension environnementale qui est la sienne au titre de la réalisation 2 et la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération, qui est axée sur le volet « prospérité » du Programme 2030 et les objectifs de développement durable 7 à 11 en faveur d'une croissance économique inclusive et durable et de la diversification. Dans le droit fil des solutions type 1, 3, 4 et 5, le programme de pays met son soutien à la croissance économique, qui constitue l'un des piliers de la Vision 2030, au service d'interventions cruciales destinées à

³ L'évaluation nationale relative à l'égalité des genres (juillet 2021) recense les principaux domaines prioritaires autour desquels s'articulent les programmes du PNUD en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes.

⁴ <https://www.saudigreeninitiative.org/about-sgi/>.

faire face à des enjeux environnementaux tels que l'augmentation de la pollution, la forte consommation d'énergie par habitant, la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, la perte de biodiversité, la dégradation des sols et le gaspillage alimentaire.

28. En établissant un lien entre les réalisations 2 et 3, le programme de pays soutient les modes de production et de consommation durables conformément à l'objectif de développement durable 12, en étroite corrélation avec la transformation urbaine prévue par l'objectif de développement durable 11. Plus précisément, le PNUD est favorable au renforcement de la législation urbaine, des données et des capacités de planification au niveau municipal afin de mener à bon terme le Nouveau Programme pour les villes du pays, et il s'intéresse de près aux objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la durabilité ainsi qu'aux liens entre zones urbaines et rurales, qu'il convient de renforcer de manière équilibrée et équitable pour garantir que personne ne soit laissé pour compte.

29. En soutenant la diversification économique et la création d'emplois, en particulier pour les ressortissants saoudiens, le programme de pays vise à accroître les perspectives d'emploi chez les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Parmi les initiatives menées au titre des programmes pour renforcer la situation économique figurent les activités d'analyse, de recherche et de développement pouvant être mises à profit dans des secteurs stratégiques, ce qui inclut les activités axées sur le tourisme durable et innovant dans le domaine du patrimoine culturel menées avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'instauration du nouveau bureau régional de l'Organisation mondiale du tourisme.

30. Les activités du programme de pays qui contribuent à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération en faveur des volets « paix » et « partenariats » du Programme 2030, dans le droit fil des objectifs de développement durable 16 et 17 – sans oublier les droits humains et la résilience des populations vulnérables – sont axées sur la nécessité de garantir la bonne gestion des affaires publiques, l'excellence du secteur public et l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales pour opérer les changements intégrés et profonds inhérents aux quatre réalisations du Plan-cadre de coopération et les priorités correspondantes énoncées dans le programme de pays, ainsi que les solutions types 1, 2 et 3. Cela suppose d'aider le Gouvernement à utiliser les mégadonnées, et de garantir la contribution du laboratoire d'accélération aux débats sur la mise en œuvre d'outils mondiaux éprouvés et aux efforts visant à adapter l'application de ces outils, parmi lesquels on compte la plateforme nationale relative aux objectifs de développement durable, qui permettra de promouvoir le dialogue et les consultations locales et sectorielles avec les jeunes, les femmes et les organisations de la société civile sur la façon d'adapter le programme de développement mondial.

31. La réalisation 4 est corrélée à plusieurs égards à d'autres réalisations du Plan-cadre de coopération et recoupe toutes les priorités du programme de pays. Le renforcement des politiques, des lois, des capacités institutionnelles et des systèmes dans des domaines tels que la gestion des ressources naturelles non pétrolières et le développement urbain et rural contribue ainsi directement aux produits du programme de pays au titre des réalisations 1 et 2. Promouvoir une bonne gouvernance en mettant l'accent sur la responsabilité, la prévention de la corruption, le renforcement des capacités des organisations de la société civile et la modernisation de leur cadre juridique, et renforcer la participation de la population et la réactivité des institutions face aux demandes et aux besoins des citoyens, a des incidences positives sur toutes les réalisations du Plan-cadre de coopération et les secteurs prioritaires du programme de pays.

32. Les activités du programme de pays qui contribuent à la réalisation 4 et à la mise en place d'institutions efficaces cadrent avec l'objectif de développement durable 16 et les partenariats mondiaux au titre de l'objectif 17. Le soutien spécifique a pour but : a) d'accroître la présence saoudienne dans les organisations internationales et de renforcer la représentation saoudienne au sein du système des Nations Unies ; b) de renforcer la diplomatie publique saoudienne ; et c) d'aider le Département de la planification et du développement stratégiques à satisfaire aux exigences du travail diplomatique et consulaire dans un environnement de travail moderne et en mutation.

33. En mettant l'accent sur le renforcement de la résilience des groupes vulnérables et des populations à risque, la composante « gouvernance » de la réalisation 4 s'attaque aux défis restants en matière d'inclusion sociale et de participation de la population, notamment de la part importante de jeunes en Arabie saoudite, dont la contribution à un avenir prospère, sûr et durable est déterminante. La contribution du programme de pays à la réalisation 4 est axée sur l'avancement des jeunes, et se matérialise notamment par la collaboration avec les organisations de jeunes et les milieux universitaires sur des programmes favorisant l'esprit d'initiative des jeunes, des concours relatifs aux objectifs de développement durable – auxquels participent actuellement plus d'une douzaine d'universités saoudiennes – et le volontariat, qui est une composante essentielle de la Vision 2030, avec l'appui des Volontaires des Nations Unies.

34. La coopération aux niveaux local et communautaire avec des organisations de femmes et de jeunes, aux côtés d'ONU-Habitat et d'autres entités des Nations Unies, sera essentielle dans le cadre de la réalisation 4. Cela inclut d'œuvrer en faveur de la résilience et de la transformation urbaines (objectif 11), ainsi que de la production et de la consommation durables (objectif 12), sans perdre de vue la réalisation 2. Des efforts particuliers sont déployés pour accroître la participation citoyenne des jeunes par le biais de processus consultatifs en vue de mieux cerner les attentes, les priorités et les besoins.

35. Dans le droit fil de la Vision 2030, qui vise à offrir une vie décente à tous les citoyens et résidents⁵, le PNUD soutient, aux côtés de partenaires gouvernementaux, d'organisations à but non lucratif et d'autres entités des Nations Unies, l'inclusion des personnes handicapées – en renforçant l'efficacité et l'application des politiques nationales relatives au handicap, notamment via des lignes directrices. Le PNUD plaidera pour un passage progressif du modèle caritatif à une approche fondée sur les droits humains⁶.

36. Au titre de la réalisation 4, le PNUD œuvrera, en étroite collaboration avec le HCDH et d'autres entités des Nations Unies, à renforcer davantage les capacités de la Commission saoudienne des droits humains et à aider le pays à donner suite aux recommandations issues du dernier Examen périodique universel et à préparer le cycle d'examen suivant. Aux côtés du centre régional du PNUD, le bureau de pays s'appuiera sur le réseau local du Pacte mondial des Nations Unies récemment établi en Arabie saoudite pour s'employer, avec ses partenaires du secteur privé, à promouvoir le respect des droits humains au sein des entreprises, notamment via le label égalité des genres du PNUD. Le PNUD soutiendra, à titre prioritaire, la paix et la cohésion sociale dans la région.

37. Le PNUD s'efforce d'aborder la conception et la mise en œuvre des programmes, ainsi que ses activités de communication d'informations, selon une

⁵ <https://www.my.gov.sa/wps/portal/snp/careaboutyou/RightsOfPeopleWithDisabilities>.

⁶ Comme l'a recommandé le Comité des droits des personnes handicapées lors de l'examen du premier rapport soumis par l'Arabie saoudite au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2019.

approche fondée sur les droits humains, et ce notamment en conduisant des analyses systématiques, en apportant un soutien ciblé aux titulaires de droits et aux porteurs de devoirs, en cherchant des moyens d'accroître la participation des organisations de la société civile, en renforçant plus avant la responsabilité et la non-discrimination, et en procédant à la ventilation des données et des statistiques dans le respect des droits humains. Le programme de pays s'attache à remédier aux difficultés multiples et croisées auxquelles se heurtent les groupes vulnérables et défavorisés.

III. Administration du programme et gestion des risques

38. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

39. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

40. Le PNUD suivra de près les risques et postulats afférents aux objectifs de développement durable mis en lumière dans l'analyse commune de pays (qui sont repris dans la théorie du changement relative au Plan-cadre de coopération), les incidences de la pandémie de COVID-19 et les risques spécifiques de mise en œuvre. Le programme de pays s'attache en particulier à l'application des normes sociales et environnementales du PNUD afin de renforcer l'assurance qualité et la gestion des risques globales qui lui sont associées.

41. Les enseignements tirés du précédent programme de pays (2018-2022) permettent d'appréhender les risques spécifiques liés aux programmes dans le contexte saoudien. Les risques incluent notamment le fait que le programme est entièrement tributaire de la participation du gouvernement aux coûts et que les processus administratifs exigent l'approbation ou l'aval des plus hautes instances étatiques ; les retards perçus dans le processus de recrutement par rapport au recours à des cabinets de conseil (qui sont des concurrents en Arabie Saoudite) ; la forte rotation du personnel dans les institutions publiques, qui concerne notamment les interlocuteurs au sein du PNUD ; des priorités changeantes et des demandes ponctuelles d'appui en matière de ressources humaines au lieu d'un respect plus grand des plans de travail annuels ; et la compréhension limitée que l'on a du PNUD, notamment au sein des institutions publiques nouvellement établies dans le cadre de la Vision 2030.

42. Le PNUD ne peut traiter ou atténuer tous ces risques à court terme mais il s'attache, dans le cadre de son programme de pays, à diversifier la mobilisation des ressources et à renforcer son impact en coopérant avec un plus large éventail de partenaires gouvernementaux et le secteur privé et en stimulant les campagnes de communication et les activités de sensibilisation axées sur les objectifs de développement durable menées auprès de multiples acteurs du développement, y compris le secteur à but non lucratif, les organisations de la société civile et les milieux universitaires. Le rôle fédérateur du PNUD au sein de l'équipe de pays des

Nations Unies, son soutien étroit au coordonnateur résident et ses efforts pour garantir l'unité d'action des Nations Unies – notamment via son appui au comité directeur gouvernemental sur les objectifs de développement durable – faciliteront la tenue d'un dialogue de haut niveau et la prise de décisions stratégiques aux fins de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération. Le PNUD renforcera sa capacité d'instaurer des partenariats aux côtés d'un administrateur chargé des partenariats basé à Riyad en vue de nouer des liens de coopération avec le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, le Fonds saoudien pour le développement, le Programme du Golfe pour le développement et le programme saoudien de développement et de reconstruction pour le Yémen.

43. Avec le soutien du groupe chargé de la gestion de l'information et des technologies, le bureau de pays diversifiera ses plateformes afin de renforcer sa capacité de communication, l'objectif étant de prendre en compte et de mettre en avant les réalisations nationales tout en renforçant la capacité du PNUD à soutenir de nouveaux partenaires dans des régions ciblées et au niveau local. Le bureau de pays pourra mieux anticiper les éventuels programmes à établir en fournissant aux interlocuteurs nationaux des options claires et adaptées en matière de soutien. Pour ce faire, le laboratoire d'accélération devra contribuer étroitement et de façon ciblée à tous les éléments constitutifs du programme de pays. Il conviendra par ailleurs de recruter des experts techniques internationaux, cela étant le principal défi que le bureau de pays doit relever pour exécuter son programme dans des conditions satisfaisantes. La dimension de genre du programme de pays sera renforcée grâce à l'intervention de spécialistes en la matière et via la candidature du bureau de pays au label égalité des genres.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

44. Les évaluations régulières conjuguées aux réunions du conseil d'administration du projet, ainsi que des ordres du jour précis et des procès-verbaux de suivi, permettront d'examiner les plans de travail et de garantir que les rapports d'activités annuels sont alignés sur les résultats de projet, ce qui contribuera à consolider les informations communiquées chaque année pour rendre compte des résultats du programme de pays. Le plan de suivi et d'évaluation visant à évaluer la contribution du programme de pays aux quatre réalisations sera entièrement aligné sur le système de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération.

45. En particulier, des évaluations thématiques seront menées à mi-parcours ou au cours de la troisième année pour donner suite à la recommandation énoncée dans le programme de pays concernant l'amélioration de la prise en compte des questions de genre et de l'inclusion sociale, évaluations qui permettront d'éclairer le prochain programme de pays. Le bureau de pays renforcera les capacités de ses interlocuteurs nationaux en matière de suivi et de gestion axée sur les résultats en procédant à des évaluations régulières pendant l'exécution du projet. Les enseignements tirés de ces évaluations, en devenant un point récurrent de l'ordre du jour, seront communiqués aux partenaires gouvernementaux lors des réunions du personnel affecté au programme du bureau de pays et des réunions du conseil d'administration du projet. Les évaluations ne seront pas nécessairement recensées d'emblée, mais pourront être examinées une fois par an et prises en compte à mesure que de nouveaux projets seront approuvés.

46. Conformément à l'objectif de ne laisser personne de côté, le PNUD veillera, dans le cadre du programme de pays, à ventiler les données en fonction de critères pertinents (genre, revenus, appartenance ethnique, âge et région, par exemple). Dans le cadre de ce programme également, il s'appuie sur son partenariat avec l'organisme

national de statistique, GASTAT, et sur les résultats du dernier recensement national mené par celui-ci pour garantir que les activités de suivi et d'évaluation tiennent compte des questions de genre, l'objectif étant de mettre en évidence les liens entre les résultats obtenus en matière de développement et les problèmes qui se posent dans ce domaine. La capacité du bureau de pays d'assurer le suivi et l'évaluation s'est trouvée renforcée grâce au recrutement, il y a peu, d'un spécialiste du suivi et de l'évaluation à plein temps.

47. En 2021, l'Arabie saoudite a atteint l'objectif de développement durable 4 (éducation de qualité) et a dépassé les cibles de l'indicateur ayant trait au taux net de scolarisation dans le primaire et au taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire, ce qui a constitué, sur le plan quantitatif, une avancée décisive en matière d'enseignement dans le pays. En ce qui concerne les 16 objectifs restants, c'est pour atteindre les objectifs 2, 5, 6, 13, 14 et 15 que l'Arabie saoudite rencontre les plus grandes difficultés. Les données disponibles sont insuffisantes pour prendre la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1 et 10. Aux côtés d'autres entités des Nations Unies, le PNUD coopérera avec les partenaires concernés pour renforcer la communication d'informations sur les objectifs de développement durable au niveau national ainsi que la disponibilité et la qualité des données et des statistiques.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Arabie saoudite (2023-2027)

Priorité ou objectif du pays : piliers 1 et 2 de la Vision 2030 ; objectifs 1, 2, 3 et 4 :

Renforcer les valeurs et garantir une vie épanouie et en bonne santé ; garantir la croissance économique et la diversification de l'économie et améliorer la situation de l'emploi (objectifs 1 à 5).

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : tous les êtres humains sont mieux habilités à réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain.

Réalisations correspondantes du plan stratégique : priorité stratégique 2 – personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humains fondée sur les droits.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
<p>Indicateur : Taux d'activité des femmes par rapport à celui des hommes (en %)</p> <p>Niveau de référence : 28,2 (2019)</p> <p>Niveau cible : 31,4 % (2025)</p>	<p>Source : OIT, base de données ILOSTAT</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Institutions responsables : Ministère des ressources humaines et du développement social</p> <p>Source : Programme national de transformation</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Institutions responsables : Autorité chargée des personnes handicapées</p>	<p>Produit 1.1. L'égalité des genres et l'avancement des femmes sont favorisés via le renforcement des capacités institutionnelles, la lutte contre la violence fondée sur le genre, l'avancement économique des femmes, la mise en œuvre et la mise en avant des réformes, ainsi que la recherche et les données</p> <p><i>Indicateur 1.1.1</i> : taux d'activité, par sexe</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 2019 (femmes : 0,221/hommes : 0,784)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 2025 (femmes : 0,314 / hommes : 0,686)</p> <p>Produit 1.2. Les politiques et stratégies nationales relatives à l'inclusion des personnes handicapées sont mises à jour conformément aux recommandations issues de la Convention relative aux droits des personnes handicapées</p> <p><i>Indicateur 1.2.1</i> : % de personnes handicapées au sein de la population active</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 7,7 % (2016)</p> <p><i>Niveau cible</i> (2025) : 13,4 %</p>	<p><i>Pouvoir publics</i> : Conseil des affaires familiales, Département chargé de l'avancement des femmes au sein du Ministère des ressources humaines et du développement social, groupe chargé des questions de genre au sein du GASTAT, Programme national de sécurité familiale</p> <p><i>Milieus universitaires</i> : Université Princesse Nora</p> <p><i>Organisations de la société civile</i> : Alnahda, Rofiada for women's health, Mawadda</p> <p>Organisations dirigées par des femmes</p> <p><i>Secteur privé</i> : chambre de commerce, défenseurs de l'égalité des genres au sein secteur privé</p>	<p>Participation du Gouvernement aux coûts : 5 000 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
			Équipe de la problématique femmes-hommes relevant de l'équipe de pays des Nations Unies, ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP, Pacte mondial des Nations Unies	

Priorité ou objectif du pays : piliers 2 et 3 de la Vision 2030 ; objectifs 3, 4, 5 et 6 :

Garantir la croissance économique et la diversification de l'économie et améliorer la situation de l'emploi ; renforcer l'efficacité des pouvoirs publics et favoriser la responsabilité sociale (objectifs 6, 7, 12, 13, 14 et 15).

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : la planète est mieux protégée contre la dégradation, notamment par le recours à des modes de consommation et de production durables, la gestion durable de ses ressources naturelles et l'adoption urgente de mesures pour lutter contre les changements climatiques.

Réalisations correspondantes du plan stratégique : priorité stratégique 1 – accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
<p>Indicateur : Émissions de CO2 résultant de la combustion de combustibles pour l'électricité et le chauffage par rapport à la production totale d'électricité (MtCO2/TWh)</p> <p>Niveau de référence : 1,4 (2018)</p> <p>Niveau cible : 1 (2030)</p>	<p>Source : Programme national de transformation</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Institution responsable : Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture</p> <p>Source : Organisation mondiale de la Santé (OMS)</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Institutions responsables : Centre pour la sécurité routière, OMS</p> <p>Source des données : Ministère de l'éducation</p>	<p>Produit 2.1. Une gestion durable, intégrée et intelligente sur le plan climatique des écosystèmes et des ressources naturelles non pétrolières est assurée</p> <p><i>Indicateur 2.1.1</i> : Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger</p> <p>Niveau de référence (2015) : 13,55 %</p> <p>Niveau cible (2025) : 25 %</p> <p><i>Indicateur 2.1.2</i> : Taux de mortalité par accident de la route (pour 100 000 habitants)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 35,9</p> <p>Niveau cible (2027) : 13,6</p> <p>Produit 2.2. Les pratiques de production et de consommation durables sont favorisées afin de générer des avantages concurrentiels, d'accroître le rendement énergétique, de prévenir la dégradation de l'environnement et de créer des emplois verts en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience et de la transformation des villes</p> <p><i>Indicateur 2.2.1</i> : utilisation efficace des combustibles dans le cadre de la production d'électricité</p>	<p>Ministère de l'économie et de la planification</p> <p>Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture</p> <p>Ministère des transports</p> <p>Ministère de l'éducation</p> <p>Centre national de la couverture végétale</p> <p>Autorité saoudienne des aliments et des médicaments</p> <p>Organisation de coopération numérique</p> <p><i>Organisations de la société civile</i> : Centre de recherche et de développement Fakieh</p>	<p>Participation du Gouvernement aux coûts : 50 000 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
	Fréquence de la collecte : annuelle Institution responsable : Ministère de l'environnement	Niveau de référence (2020) : utilisation efficace des combustibles dans le cadre de la production d'électricité, capacité de production d'électricité de 27 260 mégawatts Niveau cible (2027) : amélioration de l'efficacité de la production d'électricité pour se rapprocher des 60 gigawatts d'ici à 2027	PNUE, équipe de pays des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (DESA), Université des Nations Unies (UNU), Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)	

Priorité ou objectif du pays : piliers 2 et 3 de la Vision 2030 ; objectifs 3, 4, 5 et 6 :

Garantir la croissance économique et la diversification de l'économie et améliorer la situation de l'emploi ; renforcer l'efficacité des pouvoirs publics et favoriser la responsabilité sociale (objectifs 7 à 11).

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : tous les êtres humains ont davantage de possibilités de mener une vie prospère et épanouissante.

Réalisations correspondantes du plan stratégique : priorité stratégique 1 – accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
Indicateur : Croissance du produit intérieur brut (PIB) ajusté (en %) Niveau de référence : -1,9 (2019) Niveau cible : 2,3 (2024) Indicateur : Taux de chômage (en % de la population saoudienne active totale âgée de 15 ans et plus) Niveau de référence : 11,3 (2021) Hommes : 5,9 Femmes : 21,9 Niveau cible : 5 (2030)	Source : Banque mondiale Fréquence de la collecte : annuelle Institutions responsables : Ministère de l'économie et de la planification, GASTAT	Produit 3.1. Augmentation de la diversification économique et de l'emploi inclusif grâce au renforcement des analyses, de la recherche et du développement, de l'innovation et de la transformation numérique Indicateur 3.1.1 : les systèmes de données du Gouvernement favorisent une planification fondée sur des données probantes et des solutions axées sur les données pour soutenir un développement inclusif et durable (échelle de 1 à 4) Niveau de référence (2021) : 2 (très partiellement) Niveau cible (2026) : 4 (fortement) Source des données : GASTAT Indicateur 3.1.2 : nombre de produits de recherche et développement générés avec l'appui du PNUD Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2026) : 7 Source des données : bureau de pays du PNUD	GASTAT Ministère des communications et des technologies de l'information Centre national de gestion des performances (Aadaa) Ministère de l'économie et de la planification Ministère de l'intérieur King Salman Centre for Local Governance Ministère des affaires municipales et rurales et du logement	Participation du Gouvernement aux coûts : 60 000 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		<p>Produit 3.2. Renforcement de la législation urbaine, des données et des capacités de planification au niveau municipal, ainsi que de la mobilisation des femmes et des jeunes au niveau communautaire, afin de garantir une transformation urbaine et des logements durables</p> <p><i>Indicateur 3.2.1</i> : un ensemble d'indicateurs de performance associés à la législation sur le secteur privé urbain a été établi et un code urbain a été élaboré (indicateurs de performance permettant de mesurer l'efficacité de l'utilisation des terres) <i>Niveau de référence</i> (2021) : non <i>Niveau cible</i> (2026) : oui <i>Source des données</i> : Ministère des affaires municipales et rurales et du logement</p> <p><i>Indicateur 3.2.2</i> : les lignes directrices relatives à la participation des femmes et des jeunes au développement sont appliquées <i>Niveau de référence</i> (2021) : 0 <i>Niveau cible</i> (2026) : les indicateurs de performance clés relatifs à la participation des femmes et des jeunes sont mesurés selon le nombre d'ateliers menés et de personnes mobilisées <i>Source des données</i> : Ministère des affaires municipales et rurales et du logement, bureau de pays du PNUD</p>	<p>Autorité générale des levées et de l'information géospatiale Commissions royales</p> <p>ONU-Habitat</p>	

Priorité ou objectif du pays : piliers 1, 2 et 3 de la Vision 2030 ; objectifs 1, 2, 3, 4, 5 et 6 :

Renforcer les valeurs et garantir une vie épanouissante et en bonne santé ; garantir la croissance économique et la diversification de l'économie et améliorer la situation de l'emploi ; renforcer l'efficacité des pouvoirs publics et favoriser la responsabilité sociale (objectifs 16 et 17).

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : les conditions nécessaires à l'émergence d'une société pacifique, juste et inclusive sont favorisées, et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 sont mobilisées.

Réalisations correspondantes du plan stratégique : priorité stratégique 1 – accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
<p>Indicateur :</p> <p>Indice de performance statistique (de 0, qui correspond au pire résultat à</p>	<p>Source : Tableau de bord de suivi des objectifs de développement durable – Arabie saoudite</p>	<p>Produit 4.1. L'excellence du secteur public est favorisée, notamment par la transformation numérique et une interaction accrue avec les citoyens et les groupes vulnérables, afin de renforcer leur résilience et de</p>	<p>Centre international Roi Abdullah Bin Abdulaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel</p>	<p>Participation du Gouvernement aux coûts : 5 000 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
<p>100, qui correspond au meilleur résultat)</p> <p>Niveau de référence : 63,4 (2019)</p> <p>Niveau cible : 80 (2030)</p>	<p>Fréquence de la collecte : annuelle.</p> <p>Institutions responsables : Banque mondiale, Ministère de l'économie et de la planification, bureau national du PNUD</p>	<p>garantir la transparence, la responsabilisation et l'efficacité des institutions</p> <p><i>Indicateur 4.1.1 :</i> nombre d'initiatives menées pour garantir la transparence et la responsabilité au sein du secteur public</p> <p><i>Niveau de référence (2022) :</i> 0</p> <p><i>Niveau cible (2027) :</i> 2</p> <p>Produit 4.2. L'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales est renforcée, dans le cadre de la planification du développement régional et local et avec la participation active des organisations locales, des femmes et des groupes de jeunes</p> <p><i>Indicateur 4.2.1 :</i> nombre d'examen locaux volontaires réalisés avec le soutien du PNUD et d'ONU-Habitat</p> <p><i>Niveau de référence (2021) :</i> 0</p> <p><i>Niveau cible (2027) :</i> 4</p> <p>Produit 4.3. Les capacités des organisations de la société civile sont renforcées pour garantir la contribution efficace de celles-ci aux plans de développement nationaux et régionaux</p> <p><i>Indicateur 4.3.1 :</i> nombre de partenariats avec des organisations de la société civile dirigées par des femmes et d'autres organes et réseaux visant à faire progresser l'égalité des genres et l'exercice de responsabilités par les femmes ainsi que leur participation</p> <p><i>Niveau de référence (2021) :</i> 0</p> <p><i>Source :</i> bureau de pays du PNUD</p> <p><i>Niveau cible (2027) :</i> 5</p> <p>Produit 4.4. Les capacités des organisations publiques et privées sont renforcées pour promouvoir les droits humains au sein des entreprises</p> <p><i>Indicateur 4.4.1 :</i> nombre d'entreprises privées ayant bénéficié d'une formation sur le renforcement des capacités dispensée par le PNUD</p> <p><i>Niveau de référence (2021) :</i> 0</p> <p><i>Niveau cible (2027) :</i> 10</p>	<p>Ministère des ressources humaines et de la sécurité sociale</p> <p>King Khalid Foundation</p> <p>Autorité chargée des personnes handicapées</p> <p>Commission nationale de lutte contre la corruption</p> <p>Fondation MISK</p> <p>Collège Prince Mohammed Bin Salma</p> <p>Alnahda,</p> <p>Mawadda, Zahara,</p> <p>National Society for Human Rights,</p> <p>Ajanoub,</p> <p>Comité saoudien pour les travailleurs</p> <p>Volontaires des Nations Unies</p>	